STATISTIQUES ET INDICATEURS

Demandeurs d'emploi indemnisés au 30 juin 2026

Évolution annuelle des demandeurs d'emploi indemnisés

+0,9%

C'est la légère hausse annuelle du nombre de demandeurs d'emploi indemnisés à fin juin 2026 en Nouvelle-Aquitaine

LE NOMBRE DE DEMANDEURS D'EMPLOI INDEMNISÉS(1) PROGRESSE LÉGÈREMENT SUR UN AN AVEC +0,9%

Plus de 246 300 demandeurs d'emploi sont indemnisés à fin juin 2026 en région Nouvelle-Aquitaine, soit +0,9% sur un an (+0,7% en France métropolitaine) [cf. Tableau 1].

83% des demandeurs d'emploi indemnisés de la région perçoivent une allocation au titre de l'Assurance Chômage (hors formation). Leur nombre est stable comparativement à fin juin 2025 (+0,1% en France métropolitaine).
Les bénéficiaires d'une allocation d'Etat (hors formation) représentent 9% des indemnisés. Leur nombre progresse de +13,2% sur un an en région(2) (contre +10,1% en France métropolitaine).
20 000 demandeurs d'emploi sont indemnisés au titre d'une allocation de formation, soit -1,4% par rapport à juin 2025 en Nouvelle-Aquitaine (contre -3,8% en France métropolitaine).

Parmi la demande d'emploi régionale (cat. ABCDE) fin juin 2026, 44% des demandeurs d'emploi sont indemnisés (45% en France métropolitaine) et 69% des demandeurs d'emploi sont indemnisables(3) (67% en France Métropolitaine).

TABLEAU 1
DEMANDEURS D'EMPLOI INDEMNISÉS PAR TYPE D'ALLOCATION EN NOUVELLE-AQUITAINE (DONNÉES BRUTES)

	à fin juin 2026	variation annuelle		répartition à fin juin 2026
		en valeur	en %	
Assurance Chômage (hors formation)	**204 888**	-64	-0,0%	83%
Etat (hors formation)	**21 408**	+2 498	+13,2%	9%
Formation	**20 032**	-294	-1,4%	8%
Demandeurs d'emploi indemnisés	**246 327**	**+2 139**	**+0,9%**	**100%**

Source : France Travail

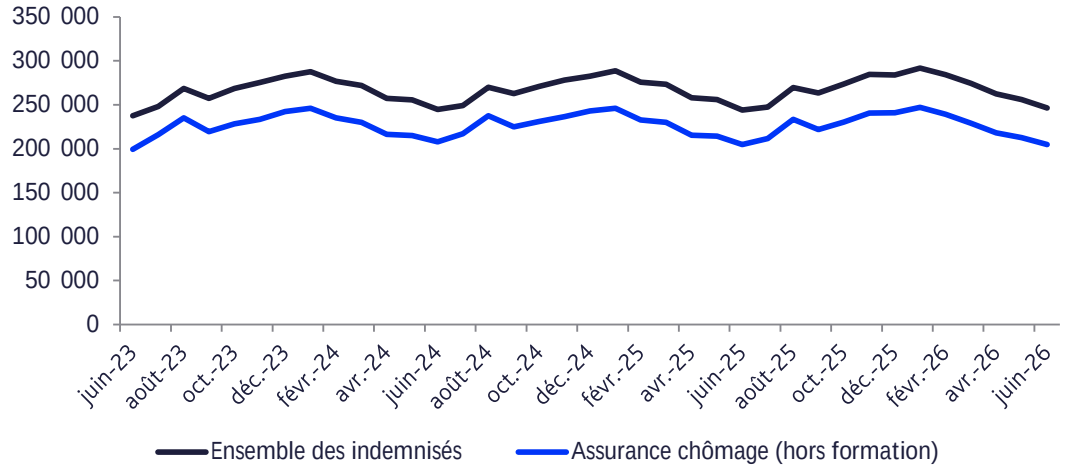
(1) Au 30 juin 2026, les données sont provisoires corrigées, celles de juin 2025 sont définitives (cf. les séries de données sur l'indemnisation pour plus de détails).
(2) cf. Avertissement
(3) cf. Sources et définitions

LÉGÈRE HAUSSE DE LA DEMANDE D'EMPLOI INDEMNISÉE RÉGIONALE SUR UN AN

Globalement, le nombre de demandeurs d'emploi indemnisés à fin juin 2026 progresse de +0,9% comparativement à celui de juin 2025 en Nouvelle-Aquitaine [cf. Graphique 1].
Sur un an, le nombre d'indemnisés au titre de l'Assurance chômage (hors formation) est stable (-0,0%) tandis que le nombre d'indemnisés au titre de l'Etat progresse nettement (+13,2%). En lien avec une baisse du volume d'entrées en formation sur la même période, les indemnisés au titre d'une allocation de formation enregistrent une légère baisse (-1,4%).
En moyenne, l'évolution du nombre d'indemnisés des douze derniers mois (juillet 2025 à juin 2026) suit la même tendance par rapport aux douze mois précédents (+0,9% en moyenne).

Le nombre d'indemnisés est inférieur à celui de la période d'avant-crise (-7,1% comparativement à juin 2019).

GRAPHIQUE 1
ENSEMBLE DES DEMANDEURS D'EMPLOI INDEMNISÉS ET INDEMNISÉS AU TITRE DE L'ASSURANCE CHÔMAGE EN FIN DE MOIS (DONNÉES BRUTES) EN NOUVELLE-AQUITAINE



Source : France Travail

LE NOMBRE DE JEUNES INDEMNISÉS PROGRESSE PLUS QUE L'ENSEMBLE DES INDEMNISÉS

Fin juin 2026, l'évolution des indemnisés est plutôt hétérogène selon leur profil [cf. Tableau 2]. Le nombre de jeunes demandeurs d'emploi indemnisés augmente nettement tandis que le nombre d'hommes indemnisés progresse plus modérément. Le nombre de femmes indemnisées et d'adultes (âgés de 26 à 49 ans) enregistrent une légère hausse. Enfin, le nombre d'indemnisés exerçant de l'activité réduite affiche un repli (-2,2%).
La répartition des indemnisés selon le profil à fin juin 2026 est quasiment identique à celle de juin 2025.

TABLEAU 2
PROFIL DE LA DEMANDE D'EMPLOI INDEMNISÉE EN NOUVELLE-AQUITAINE

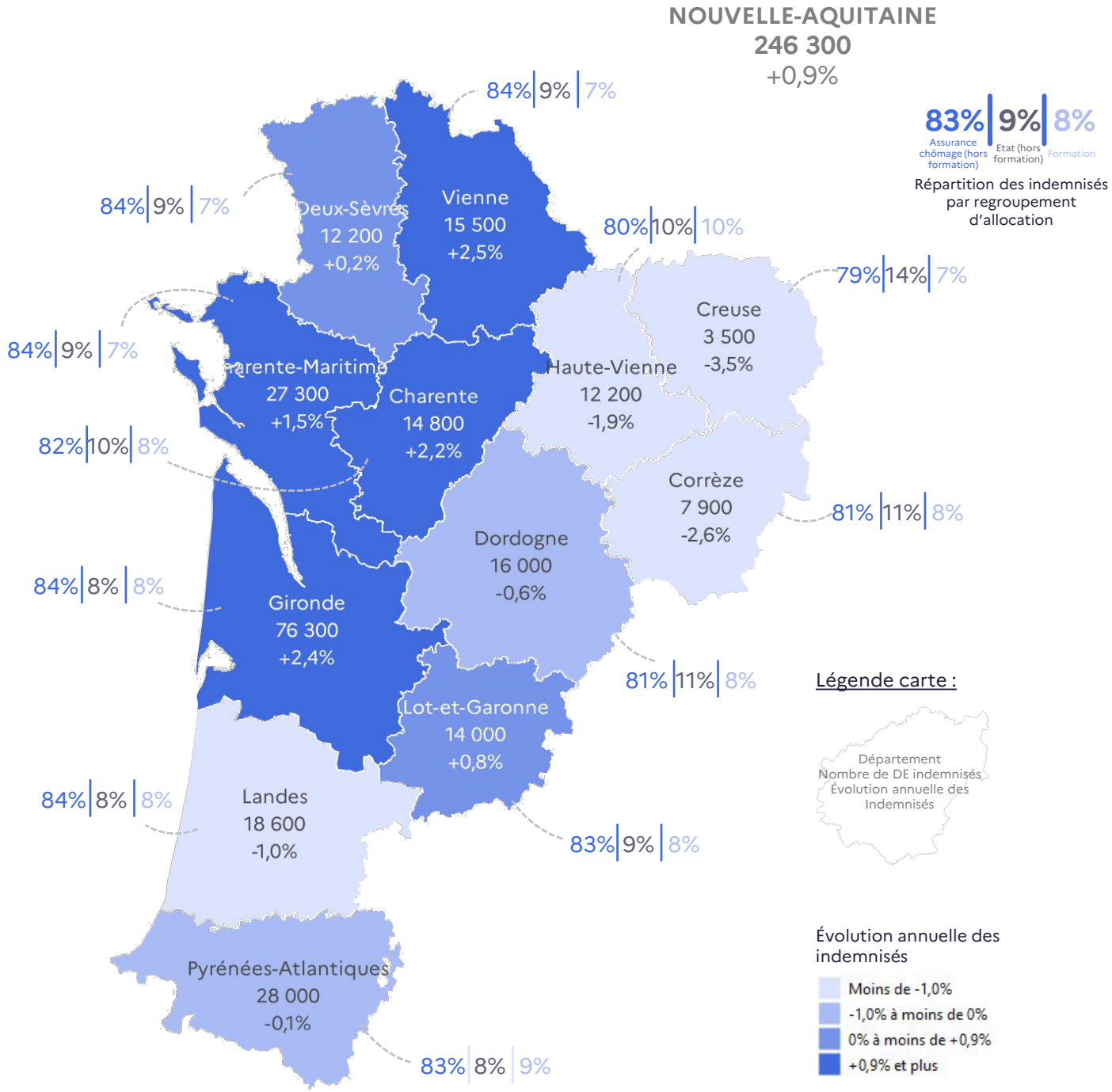
	juin-26	variation annuelle		part à fin juin 2026
		en valeurs	en %	
hommes	**120 620**	+1 518	+1,3%	49%
femmes	**125 707**	+621	+0,5%	51%
moins de 26 ans	**34 548**	+1 544	+4,7%	14%
26 à 49 ans	**138 777**	+701	+0,5%	56%
50 ans et plus	**73 002**	-106	-0,1%	30%
Activité réduite	**75 471**	-1 663	-2,2%	31%
Total indemnisés	**246 327**	**+2 139**	**+0,9%**	**100%**

Source : France Travail

LA MOITIÉ DES DÉPARTEMENTS NÉO-AQUITAINS AFFICHE UNE HAUSSE DES INDEMNISÉS

Entre juin 2025 et juin 2026, les évolutions du nombre de demandeurs d'emploi indemnisés sont très hétérogènes parmi les douze départements de la région [cf. Carte 1]. Les progressions les plus marquées concernent la Vienne (+2,5%) et la Gironde (+2,4%). À l'inverse, le nombre d'indemnisés est en baisse dans six départements. Le département de la Creuse affiche le repli le plus marqué (-3,5%).
La répartition des indemnisés selon les regroupements d'allocation est également très variable selon le département néo-aquitain.

CARTE 1
ÉVOLUTION ANNUELLE DES DEMANDEURS D'EMPLOI INDEMNISÉS À FIN JUIN 2026 PAR DÉPARTEMENT EN NOUVELLE-AQUITAINE



Clé de lecture : Le département du Lot-et-Garonne recense 14 000 demandeurs d'emploi indemnisés. Ce nombre est en hausse annuelle de +0,8%. La répartition des demandeurs d'emploi indemnisés selon les 3 types de regroupement d'allocation est identique à celle de la région avec 83% de demandeurs d'emploi indemnisés par l'Assurance chômage (hors formation), 9% indemnisés par l'Etat (hors formation) et 8% indemnisés au titre d'une allocation de formation.

Source : France Travail

SOURCES ET DÉFINITIONS

En fonction d'un certain nombre de critères (références de travail, âge, motif de fin de contrat de travail, ressources,...) un demandeur d'emploi peut se voir ouvrir un droit en Assurance Chômage ou en solidarité-État, ou dans une allocation de formation ou en contrat de sécurisation professionnelle (suite à un licenciement économique) ou il peut ne pas être indemnisé.

Un demandeur d'emploi indemnisable est une personne qui bénéficie d'un droit à l'indemnisation (droit ouvert). Elle peut être soit indemnisée au titre de ce droit, soit momentanément non indemnisée (délai d'attente, différé, exercice d'une activité, prise en charge par la Sécurité Sociale).

LE REGROUPEMENT DES ALLOCATIONS PRÉSENTÉES DANS CETTE NOTE EST LE SUIVANT :

• Assurance Chômage : Allocation d'Aide au Retour à l'Emploi (ARE), ARE différé (intermittents du spectacle) hors formation, Convention de Gestion France Travail (ARE-CG), Allocation des travailleurs indépendants (ATI), Allocation des démissionnaires (ADM)

• État : Allocation de Solidarité Spécifique (ASS), Allocation Temporaire d'Attente 2 (ATA, anciens détenus et salariés expatriés), Allocation Equivalent Retraite (AER), Allocation Transitoire de Solidarité (ATS), Allocation du Fonds Spécifique Provisoire (AFSP) hors formation

• Formation / Assurance Chômage et État : Allocation d'Aide au Retour à l'Emploi-Formation (AREF), AREF différé, Convention de Gestion France Travail Formation (AREF-CG), Allocation des travailleurs indépendants-formation (ATIF), Allocation des démissionnaires-formation (ADMF), Rémunération Formation France Travail (RFFT), Rémunération de Fin de Formation (RFF), Allocation Spécifique de Solidarité-Formation (ASSF)

Pour mieux connaître les différentes allocations vous pouvez consulter :

La page francetravail.fr dédiée aux allocations, Rubrique Candidat - Vos allocations : suivez ce lien

Les fiches thématiques de l'Unedic.org, Rubrique Indemnisation - Nos fiches thématiques - allocations et aides : suivez ce lien

Les volumes analysés ici sont des données brutes issues des bases de données du Fichier National des Allocataires de France Travail. Il s'agit de données définitives jusqu'au mois de janvier 2026 et de données provisoires corrigées de février à juin 2026.

L'ensemble des publications et données statistiques de France Travail sur l'indemnisation est accessible depuis un espace dédié en suivant le lien suivant : OPEN DATA les demandeurs d'emploi indemnisés.

CATÉGORIES DE DEMANDEURS D'EMPLOI INSCRITS À FRANCE TRAVAIL :
- catégorie A : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi ;
- catégorie B : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite courte (i.e. de 78 heures ou moins au cours du mois) ;
- catégorie C : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite longue (i.e. de plus de 78 heures au cours du mois) ;
- catégorie D : demandeurs d'emploi non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi (en raison d'un stage, d'une formation, d'une maladie...), sans emploi ;
- catégorie E : demandeurs d'emploi non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, en emploi (par exemple : bénéficiaires de contrats aidés, créateurs d'entreprise).

AVERTISSEMENT
Depuis février 2023, avec l'entrée en vigueur de la contracyclicité, la durée théorique du droit est modulée en fonction de la conjoncture économique, les droits étant raccourcis en période de bonne conjoncture. La conjoncture est considérée comme favorable au sens de la réforme si le taux de chômage est inférieur à 9,0% ou tant qu'il n'augmente pas de plus 0,8 point sur un trimestre. En période de conjoncture favorable, la durée des droits est réduite de 25%, ce qui entraîne pour certains demandeurs d'emploi une fin d'indemnisation à l'assurance chômage et une bascule sur les allocations d'Etat plus précoces.

Directeur de la publication
Olivier PELVOIZIN

Réalisation
Statistiques et Études

France Travail Nouvelle-Aquitaine
87 rue Nuyens
33100 Bordeaux

www.observatoire-emploi-nouvelle-aquitaine.fr

Observatoire de l'emploi Nouvelle-Aquitaine